

## ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES A SOLWASTER.

## Le Bourgmestre,

- Vu la demande introduite par Monsieur Jean-Philippe GREGOIRE <u>ipgregoire@gmx.net</u> quant à l'organisation d'un beach Volley le 21/08/2022,
- Vu que les festivités se dérouleront principalement dans le parking de la salle de Solwaster;
- Attendu qu'il y a lieu d'interdire la circulation aux abords de ce parking ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents,
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

## ARRETE:

- Art. 1 Du samedi 20/08/2022 à 08h00 jusqu'au lundi 22/08/2022 à 18h00, le stationnement des véhicules dans le parking de la salle de Solwaster sera interdit ( excepté organisateurs)(signaux E1)
- <u>Art.2</u> Le dimanche 21/08/2022, entre 08hr00 et 23hr00, le chemin de la Frise sera interdit à la circulation (excepté circulation locale) (signaux C3)
- Art.3 Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C3, E1,) laquelle sera déposée par le service des travaux mais mise en place et retirée par les organisateurs dès la fin des festivités et sous leur seule responsabilité.
- Art.4 Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- <u>Art.5</u> Copie de la présente sera transmise :
  - à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
  - à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'intervention de la Zone des Fagnes,
  - aux Responsables de la zone de Secours n° 4 (Verviers),
  - à notre police locale,
  - à notre fonctionnaire « Planu»,
  - à notre service des Travaux,
  - aux organisateurs de la manifestation,

Jalhay le 17/08/2022 Par délégation

> Michel PAROTTE Echevin

AUTE